



PROJET DE SERVICE

de la Direction générale de la création artistique 2015

Finalisation du **projet de service** de la Direction générale de la création artistique (DGCA)

Arrêté du 12 juin relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA

Pilotage unifié de l'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques

au sein de la nouvelle **sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Affirmation de la **recherche création**

Renforcement de **l'observation et de l'évaluation**

Affirmation des liens entre le bureau de l'observation et l'inspection de la création artistique et du rôle des DRAC

Mise en place d'un **observatoire de la création artistique**

Renforcement de la **dimension stratégique** de la DGCA

Des **missions précisées et réaffirmées** pour les délégations du spectacle vivant et le service des arts plastiques

Création du **comité stratégique des métiers** autour du Directeur général

Adaptation de la DGCA au nouveau contexte :

- De nouvelles pratiques artistiques et culturelles liées au **numérique**
- **Europe et international** (circulation des artistes, enjeux de la coproduction entre lieux de création et de diffusion...)
- **Pratiques amateurs** et enseignement artistique spécialisé (conservatoires)

Le département des publics et de la diffusion devient

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics